

Dossier d'inscription

Cap'Loisirs du Val
d'Ardoux

Théo Roche : 06.72.58.78.02

Ana Vasconcelos : 07.88.30.52.58

Mail : accuelloisirs.ardoux@ccterresduvalde Loire.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE



Afin que nous puissions créer votre espace famille sur notre logiciel ci dessous :

<https://www.jeunesse-scolaire-cctvl.fr>

Merci de bien vouloir compléter l'intégralité des pages annexés à ce dossier d'inscription
(VACCINS COMPRIS)

Veillez joindre ce dossier par mail à l'adresse suivante
accueilloisirs.ardoux@ccterresduvalde Loire.fr

**Merci de joindre
les éléments suivants :**

- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation CAF/MSA (mentionnant le coef)
- Attestation assurance scolaire/extrascolaire
- Règlement ci joint signé.

Théo Roche : 06.72.58.78.02

Ana Vasconcelos : 07.88.30.52.58

Mail : accueilloisirs.ardoux@ccterresduvalde Loire.fr

COMMUNITE DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE



FICHE RENSEIGNEMENTS/ SANITAIRE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU VAL D'ARDOUX

Ce document est obligatoire pour l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs sans hébergement du Val d'Ardoux.
A remettre en main propre lors des permanences ou à retourner complété par mail à l'adresse :
accueilloisirs.ardoux@ccterresduvalde Loire.fr

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ Age : _____ Ans Genre : Féminin Masculin

Commune résidentielle : _____ Ecole : _____ Niveau de classe : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

En 1^{ère} colonne merci d'inscrire le représentant légal en charge du règlement de la facture

Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :
E-mail :	E-mail :
N° Allocataire CAF/MSA :	N° Allocataire CAF/MSA :
Profession* :	Profession* :

Merci de Joindre avec le dossier d'inscription une attestation de coefficient CAF/MSA, une attestation d'assurance extra-scolaire pour l'année en cours et la copie des pages de vaccinations.

SITUATION FAMILIALE

Marié
 Concubinage
 Divorcé
 Séparé
 Célibataire
 Veuf

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Noms et Prénoms	Lien avec l'enfant	Téléphones

J'accepte la facture électronique : OUI NON

INFORMATIONS MÉDICALES /OBSERVATIONS SPÉCIALES

Nom du médecin traitant : _____ Tel : _____

Allergies connues : Asthme Médicamenteuse Pollen Alimentaire

Autres : _____

**Informations facultatives*

Service financé par



Régime alimentaire (sans porc, allergie, intolérance...) :

L'enfant porte : Des lunettes Des lentilles Des prothèses auditives Des prothèses dentaires

Autres : _____

Mon enfant a eu les maladies suivantes :

Angine Otite Rubéole Coqueluche Rhumatisme articulaire Scarlatine Oreillons

Rougeole Varicelle

Vaccinations effectuées :

Tétracoq BCG Coqueluche Diphtérie DT Polio Hépatite B Poliomyélite Tétanos

Rubéole/Oreillons/rougeole Autres

J'autorise mon enfant à être conduit à l'hôpital le plus proche en cas d'urgence OUI NON

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Responsable 1 Responsables 2

Autres/Nom : _____ Tel : _____

AUTORISATIONS

Merci de mettre une X dans la case correspondante à votre choix

Mon enfant est autorisé à	OUI	NON
Pratiquer une activité de baignade		
Mon enfant sait nager (sans brassards)		
Pratiquer du vélo		
Mon enfant sait faire du vélo		
Participer aux sorties organisées (transports compris)		
Rentrer seul de l'ALSH. Si OUI à partir de ____H____		

Autorisation du droit à l'image :

J'autorise la CCTVL à prendre des photos de mon enfant dans le cadre des activités en vue d'agréments :	OUI	NON
Les dossiers de presse		
Le site internet de la CCTVL		
La parution dans les articles de presse locale		
A filmer mon enfant dans le cadre des activités, d'un projet d'animation et/ou pour faire un exemple de diaporama à présenter aux familles		

Je soussigné(e), _____ responsable de l'enfant _____ déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le personnel de la CCTVL à prendre le cas échéant toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

J'atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs de l'ALSH, je m'engage à l'expliquer à mon enfant et l'encourage à le respecter.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour assurer la facturation de l'ALSH. Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : Direction petite enfance-enfance-jeunesse, Direction ALSH, Service comptabilité.

Les données sont conservées pendant l'année en cours, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer le droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Présidence de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à l'adresse suivante : accueil@ccterresduvaldeloire.fr ou 32 rue du Général de Gaulle 45130 MEUNG SUR LOIRE ou 02.38.45.11.11

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à _____

Date ____/____/____

Signature du représentant légal :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 045-200070183-20220630-2022_146-DE

ACCUEIL DE LOISIRS : CAP'LOISIRS VAL D'ARDOUX

Adresse : rue de la poule blanche, 45130 Cléry-Saint-André et/ou : Chemin des écoliers, 45130 Mézières-lez-Cléry)

Téléphone : 06 72 58 78 02 ou 07 88 30 52 58

Mail : accueilloisirs.ardoux@ccterresduvalde Loire.fr

Équipe : Directeur(trice), directeur(trice) adjoint(e) et équipe d'animation qualifiée selon la réglementation en vigueur

Périodes d'ouverture : Hiver (2 semaines), Printemps (2 semaines), Été (7 semaines), Automne (2 semaines)

Périodes de fermeture : 2 semaines vacances de Noël et quelques jours fin août (en fonction de la date de la rentrée scolaire)

Horaires d'ouverture : 7h30-18h30

L'accueil est déclaré auprès de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

ARTICLE 1 : Modalités d'inscription

- **Âge des enfants accueillis et communes de résidence :**
Dès la scolarisation et jusqu'à 12 ans (veille des 13 ans)
Les enfants accueillis prioritairement sont les enfants dont un des parents est domicilié sur la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL).
L'accueil des enfants hors Communauté de Communes sera étudié au cas par cas, en fonction des places disponibles et seulement en l'absence de toute autre solution d'accueil.
Toute demande exceptionnelle d'accueil sera étudiée au cas par cas.
- **Modalités d'inscription :**
 - Vacances : inscription obligatoire sur 4 ou 5 jours par semaine (exceptionnellement 3 jours lors de la présence d'un jour férié dans la semaine)
 - Inscription **obligatoire** sur le portail famille : <https://www.jeunesse-scolaire-cctvl.fr/> et dans les délais notifiés sur les documents d'information.
 - Toute demande d'inscription effectuée hors délai sera étudiée au cas par cas, en fonction des places disponibles.
- **Documents à fournir** (en cas de dossier incomplet, l'inscription ne pourra avoir lieu) :
 - Fiche de renseignement complétée et signée ;
 - Photocopie des vaccins ;
 - Attestation de quotient familial ;
 - Attestation d'assurance extra-scolaire ;
 - Jugement en cas de séparation.

Mis à jour juin 2022

Subventionné par la CAF du Loiret



ARTICLE 2 : Tarifs

- L'ALSH étant subventionné par la CAF, les tarifs sont calculés en fonction de la situation et sera appliqué pour les habitants hors CCTVL.
- L'attestation de QF devra être fournie par les familles chaque année.
- Le quotient familial utilisé est celui du mois d'inscription et est valable, sauf changement de situation, jusqu'au 31 août suivant.
- En cas d'absence de l'attestation de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Des tarifs spécifiques ou des coûts supplémentaires pourront s'appliquer en fonction d'animations spécifiques : semaines d'animation découverte, séjour, nuit au centre, veillées...
- Pour consulter les tarifs : <https://www.jeunesse-scolaire-cctvl.fr/> ou <https://www.ccterresduvaldeloire.fr>

ARTICLE 3 : Facturation/Règlement (participation financière des familles)

- Le paiement s'effectue, au choix, par :
 - **prélèvement** automatique en adhérant auprès des services
 - **virement bancaire** sur le compte du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) avec la mention du numéro de la facture (RIB disponible en bas de la facture) ou **chèque** à envoyer au S.G.C, 11 Rue Saint Jean 45130 Meung sur Loire (à l'ordre du Trésor Public),
 - **numéraire** chez votre buraliste avec le Datamatrix présent sur votre facture
 - **carte bancaire** via le portail familles ou au S.G.C
 - **CESU** (Repas non pris en compte) à faire tamponner par les services de la CCTVL puis à envoyer au S.G.C.
- **En cas d'impayé**, la CCTVL se réserve le droit de refuser l'inscription de vos enfants.
- **En cas d'absence** :
 - Aucune absence ne sera déduite sauf si un certificat médical est présenté dans les 24h à partir du premier jour d'absence. Si aucun justificatif n'est donné, la famille règlera les sommes dues.
 - L'annulation avant le premier jour d'accueil devra être signalée à la direction par téléphone, SMS ou par mail.
 - Toute absence non annulée dans les délais mentionnés sera facturée.
- **Modalité d'annulation** : via le portail famille, par téléphone ou par mail. En cas d'annulation hors délai, l'inscription sera facturée.
 - Pour les petites vacances : annulation possible 7 jours avant le début de l'ALSH
 - Pour les vacances d'été : annulation possible 15 jours avant le début de l'ALSH d'été.

ARTICLE 4 : Fonctionnement/offre d'accueil

- **Arrivée et départ des enfants** :
Vacances scolaires : possibilité d'arriver jusqu'à 9h puis départ échelonné à partir de 17h
- **En cas de départ** avant l'heure (de façon ponctuelle et à titre exceptionnel) et/ou avec une personne non mentionnée dans la fiche de renseignement, une autorisation/ décharge devra être signée. Lors de l'inscription veuillez nous indiquer les personnes habilitées à récupérer votre enfant.
- **Retard** : en cas de retard, la famille devra avertir l'accueil et des sanctions pourront être prise en cas de récidive.
- **Sieste** : pour les enfants de moins de 6 ans qui font la sieste, les enfants doivent apporter un oreiller et une couverture.
- **Repas et goûter** : les repas et le goûter sont fournis par l'ALSH. Les parents devront fournir une bouteille ou gourde d'eau pour la journée.
- **Sorties** : des sorties sont organisées et les enfants peuvent être transportés en bus ou mini-bus de la CCTVL.

- **Equipe d'animation** : elle est composée d'une équipe de direction et d'animateurs selon la réglementation en vigueur. Le nombre d'animateurs varie selon la réglementation en vigueur.
- **Le projet éducatif et le projet pédagogique** peuvent être consultés sur le site de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire <https://www.ccteresduvalde Loire.fr/>

ARTICLE 5 : Le savoir vivre ensemble

- Aucun objet de valeur ou objet personnel (bijoux, jeux électroniques, téléphones portables, appareils photos, ...) ne devra être apporté à l'Accueil de loisirs. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration.
- Tous les vêtements devront être appropriés aux activités et confortables (éviter les vêtements neufs, les vêtements de marque).
- Le respect de chacun est attendu aussi bien dans les relations entre enfants, enfants/personnel, personnel et parents.
- Si le comportement de mon enfant devait perturber le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, des mesures d'exclusion pourraient être prises par les organisateurs.

ARTICLE 6 : Suivi sanitaire

- **Informations sanitaires** : elles devront être transmises avant le début de l'accueil. Si les vaccinations obligatoires ne sont pas effectuées, le centre de loisirs refusera l'inscription de l'enfant.
- **Accueil de l'enfant malade** : Tout enfant susceptible d'être porteur de signes ou de maladies contagieuses ne sera pas accepté à l'Accueil de loisirs.
- **Médicaments / soins** : Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans présentation de l'ordonnance. Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation ; les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur l'emballage.
- **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** : En cas de PAI, les parents devront fournir les documents nécessaires, le repas et le goûter dans une glacière.
- **Procédure en cas d'accident** : Les premiers soins sont apportés et les secours prévenus en cas de gravité.

ARTICLE 7 : Sécurité

- En cas d'urgence, la famille autorise la CCTVL à prendre toutes les dispositions nécessaires destinées à assister l'enfant en situation de danger.
- En cas d'accident, la direction contactera les secours puis la famille. Une déclaration d'accident sera établie et transmise à la Direction départementale, à la Communauté de communes et aux assurances.
- Des exercices d'évacuation des locaux et d'alerte intrusion seront réalisés au moins une fois dans l'année.

ARTICLE 8 : Les partenariats

- Le financement de cette structure par la CAF permet aux familles d'avoir une tarification dégressive en fonction de leurs revenus.
- L'ALSH s'ouvre vers l'extérieur en faisant appel à différents partenaires associatifs sportifs ou culturels pour permettre la découverte et la réalisation d'activités variées.

ARTICLE 9 : Application du règlement

Le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, l'équipe de Direction de l'ALSH et l'équipe d'animation sont chargés de l'application du présent document.

Pour le Président, et par délégation, le
Vice-président enfance-jeunesse, scolaire



Bernard ESPUGNA


Je soussigné (e)

Responsable légal(e) de l'enfant Certifie avoir pris connaissance du
règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs et m'engage à le respecter.

DATE :

Signature des responsables légaux précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Les tarifs de l'accueil de loisirs selon le coefficient familial.

CAP'LOISIRS Val d'Ardoux					Publié le 	
Inscription obligatoire sur 4 ou 5 jours/sem						
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coûts additionnels	
	1 jour	3 jours (présence d'1 jour férié dans la semaine)	4 jours	5 jours	1 veillée sans nuitée	1 nuit au centre
0 à 399	3.09€	9.27€	12.36€	15.45€	4.20€	8.50€
400 à 649	4.85€	14.55€	19.40€	24.25€		
650 à 899	6.95€	20.85€	27.80€	34.75€		
900 à 1149	9.30€	27.90€	37.20€	46.50€		
1150 à 1400	10.60€	31.80€	42.40€	53.00€		
>1400	13.96€	41.88€	55.84€	69.80€		
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>					

CAP'LOISIRS Val d'Ardoux Semaine d'animation découverte	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant 5 jours
0 à 399	81.45€
400 à 649	89.19€
650 à 899	97.66€
900 à 1149	106.94€
1150 à 1400	117.10€
>1400	127.00€
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>

CAP'LOISIRS Val d'Ardoux Séjours courts		
QUOTIENT FAMILIAL LIÉ AUX COUPONS ATL (Aide aux Temps Libres)	Coût par enfant Selon séjour Tarif 1	Coût par enfant Selon séjour Tarif 2
0 à 399	60€	30€
400 à 649	80€	50€
650 à 899	100€	70€
900 à 1149	120€	90€
1150 à 1400	140€	110€
>1400	160€	130€
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF +</i>	

Théo Roche : 06.72.58.78.02

Ana Vasconcelos : 07.88.30.52.58

Mail : accueilloisirs.ardoux@ceterresduvaldeloire.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES
DU VAL DE LOIRE



PORTAIL FAMILLE

Guide d'utilisation

Le Portail Famille de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire vous permet d'inscrire votre enfant à la cantine de l'école, à la périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs. Cet outil vous permet également de procéder au règlement en ligne de vos factures.

Adresse du Portail Famille : <https://www.jeunesse-scolaire-cctvl.fr/>

- 1. SE CONNECTER AU PORTAIL FAMILLE.....p. 1
- 2. EFFECTUER UNE PRÉ-INSCRIPTION.....p. 2 et 3
- 3. RÉGLER UNE FACTURE.....p. 4
- 4. ANNULER UNE INSCRIPTION.....p. 5 et 6

1. SE CONNECTER AU PORTAIL FAMILLE



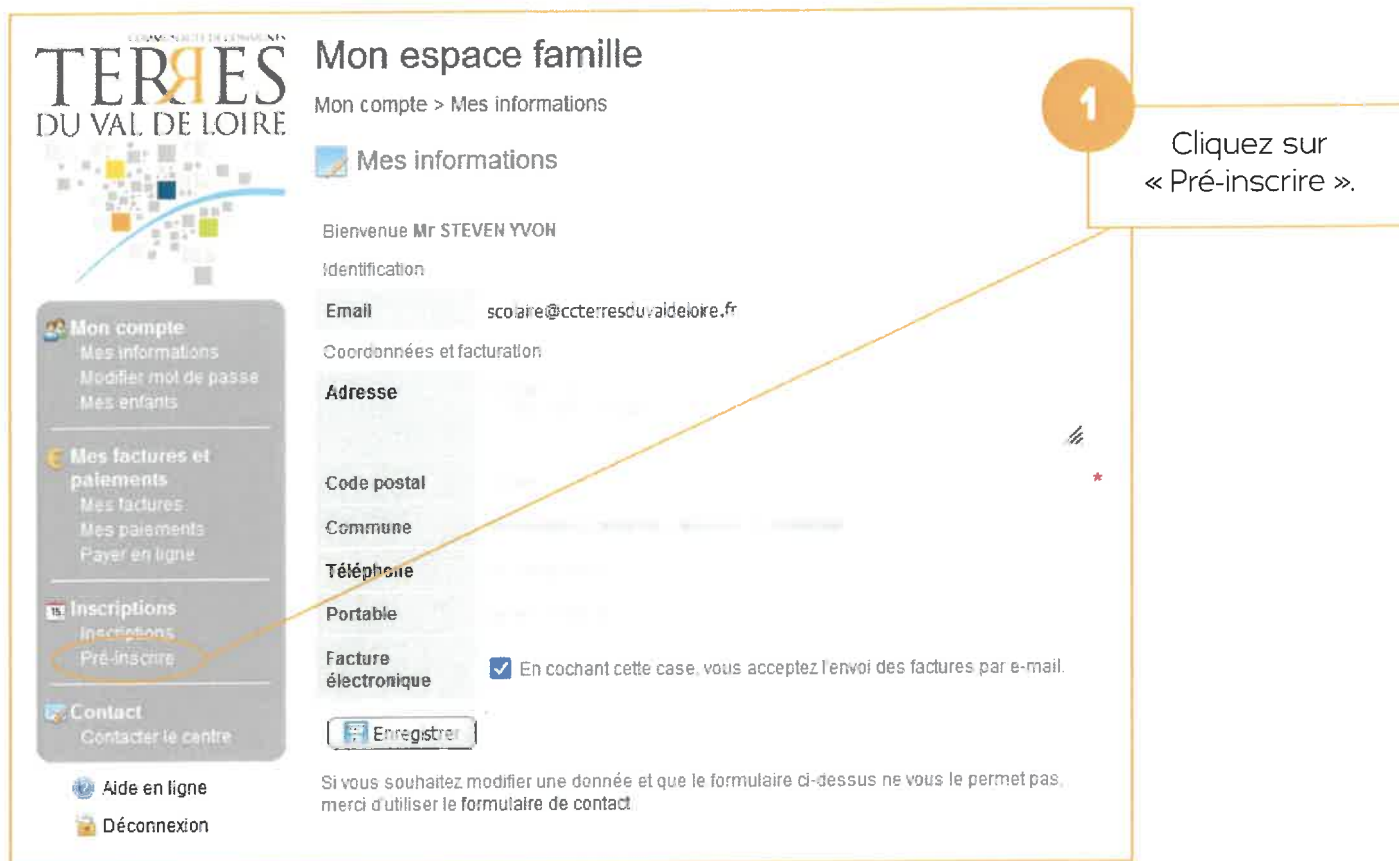
1
 Cliquez sur
 « Accès Familles »

The image shows a login form titled 'Espace famille'. It contains the following fields: 'Identifiant' (with the email address 'scopere@ctvlterredulvalloire.fr'), 'Mot de passe' (with masked characters '*****'), 'Recopier le cryptogramme de sécurité' (with a security code 'U M A T P' and a refresh icon), and 'EMUTOP'. There is a 'Se connecter' button at the bottom and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe'.

2
 Saisissez votre identifiant, mot de passe et recopiez le cryptogramme. Puis cliquez sur « Se connecter ».

2. EFFECTUER UNE PRÉ-INSCRIPTION

L'espace « Inscriptions » vous permet de visualiser les différentes inscriptions de votre enfant ou de le pré-inscrire aux activités proposées suivant le paramétrage.



TERRES DU VAL DE LOIRE Mon espace famille
Mon compte > Mes informations

1 Cliquez sur « Pré-inscrire ».

Mes informations

Bienvenue Mr STEVEN YVON

Identification

Email scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

Coordonnées et facturation

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

Facture électronique En cochant cette case, vous acceptez l'envoi des factures par e-mail.

Enregistrer

Si vous souhaitez modifier une donnée et que le formulaire ci-dessus ne vous le permet pas, merci d'utiliser le formulaire de contact

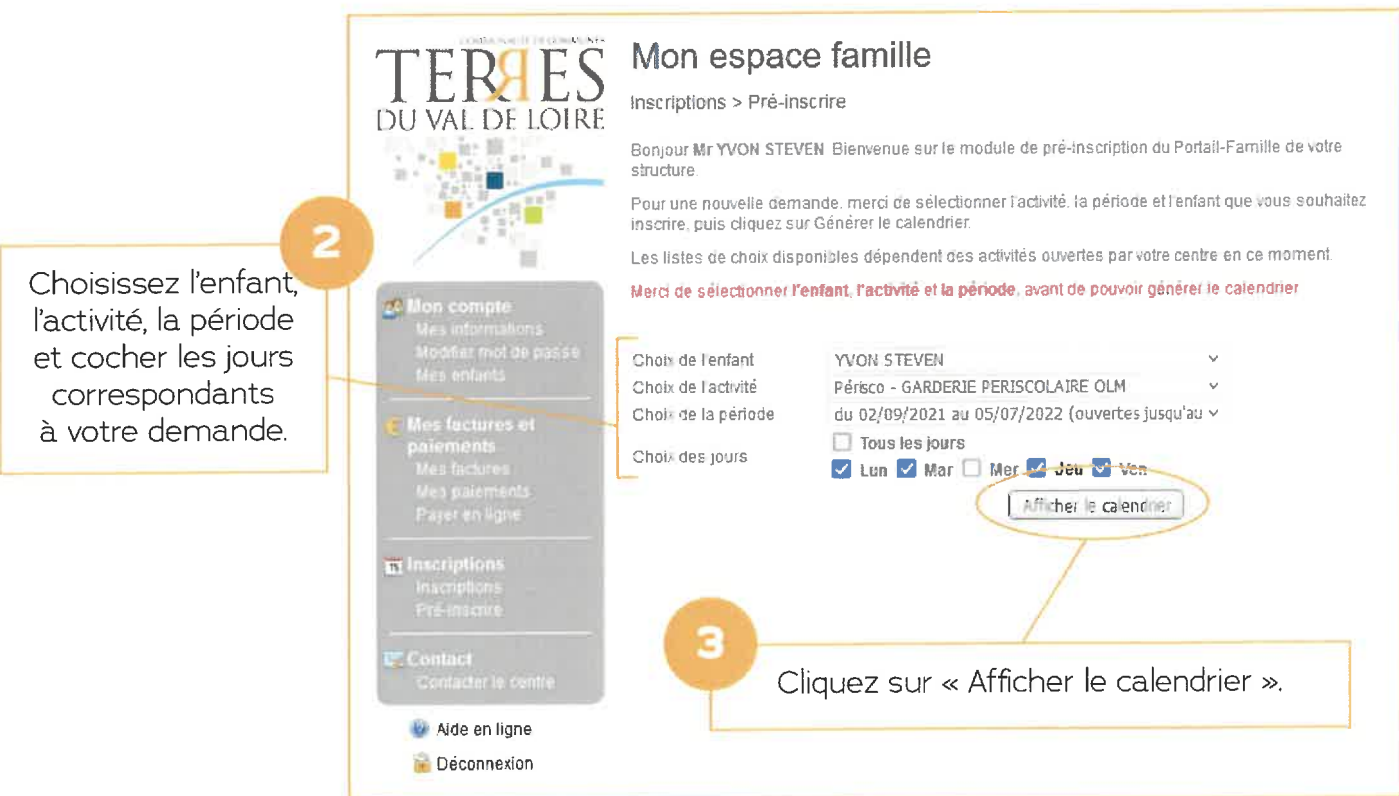
Mon compte
Mes informations
Modifier mot de passe
Mes enfants

Mes factures et paiements
Mes factures
Mes paiements
Payer en ligne

Inscriptions
Inscriptions
Pré-inscrire

Contact
Contacter le centre

Aide en ligne
Déconnexion



TERRES DU VAL DE LOIRE Mon espace famille
Inscriptions > Pré-inscrire

2 Choisissez l'enfant, l'activité, la période et cocher les jours correspondants à votre demande.

Bonjour Mr YVON STEVEN Bienvenue sur le module de pré-inscription du Portail-Famille de votre structure.

Pour une nouvelle demande, merci de sélectionner l'activité, la période et l'enfant que vous souhaitez inscrire, puis cliquez sur Générer le calendrier.

Les listes de choix disponibles dépendent des activités ouvertes par votre centre en ce moment.

Merci de sélectionner l'enfant, l'activité et la période, avant de pouvoir générer le calendrier

Choix de l'enfant YVON STEVEN

Choix de l'activité Périsco - GARDERIE PERISCOLAIRE OLM

Choix de la période du 02/09/2021 au 05/07/2022 (ouvertes jusqu'au

Tous les jours

Choix des jours Lun Mar Mer Jeu Ven

Afficher le calendrier

3 Cliquez sur « Afficher le calendrier ».

Mon compte
Mes informations
Modifier mot de passe
Mes enfants

Mes factures et paiements
Mes factures
Mes paiements
Payer en ligne

Inscriptions
Inscriptions
Pré-inscrire

Contact
Contacter le centre

Aide en ligne
Déconnexion

Périsco - GARDERIE PERISCOLAIRE OLM PERISCOLAIRE OLM

Du 02/09/2021 au 05/07/2022

Fin des pré-inscriptions le 01/07/2022 à 00h00

Demande d'inscription de STEVEN YVON

- Mon compte**
 - Mes informations
 - Modifier mot de passe
 - Mes enfants
- Mes factures et paiements**
 - Mes factures
 - Mes paiements
 - Payer en ligne
- Inscriptions**
 - Inscriptions
 - Pré-inscrire
- Contact**
 - Contactier le centre

Sélection en masse

Cochez ici les prestations et les jours auxquels vous souhaitez pré-inscrire votre enfant. Cliquez ensuite sur *Appliquer la sélection*. Vos choix seront appliqués à l'ensemble de la période proposée.

Tous les

Lun Mar Mer Jeu Ven

Horaires

Matin Après-midi

Les lignes grisées représentent les périodes durant lesquelles votre centre est fermé. Les cases grisées indiquent les jours pour lesquels l'inscription n'est plus possible.

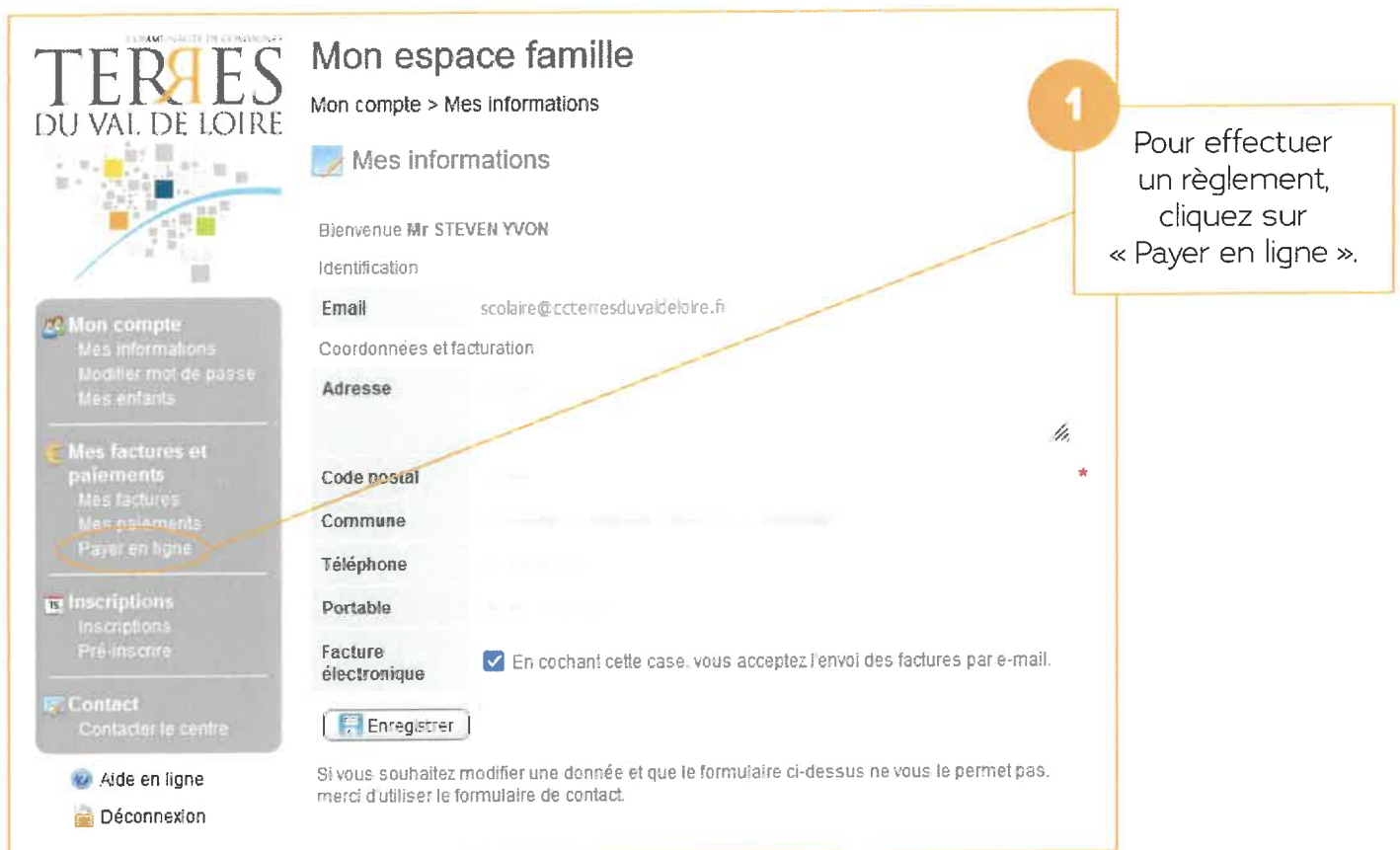
Date	Matin	Après-midi
Mar 18/01/2022		
Jeu 20/01/2022		
Ven 21/01/2022		
Lun 24/01/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mar 25/01/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeu 27/01/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ven 28/01/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lun 31/01/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mar 01/02/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeu 03/02/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ven 04/02/2022	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 Cochez les jours de présence souhaités pour votre enfant. **Pour les cantines, choisir uniquement le matin.**

5 Cliquez sur « Valider et sortir » pour terminer l'inscription.

6 Vous recevrez un courriel lorsque votre demande sera traitée par les services.

3. RÉGLER UNE FACTURE



TERRES DU VAL DE LOIRE
Mon espace famille
Mon compte > Mes informations

Mes informations

Bienvenue Mr STEVEN YVON

Identification

Email scolaire@ccterresduvalde Loire.fr

Coordonnées et facturation

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

Facture électronique En cochant cette case, vous acceptez l'envoi des factures par e-mail.

Enregistrer

Si vous souhaitez modifier une donnée et que le formulaire ci-dessus ne vous le permet pas, merci d'utiliser le formulaire de contact.

1 Pour effectuer un règlement, cliquez sur « Payer en ligne ».

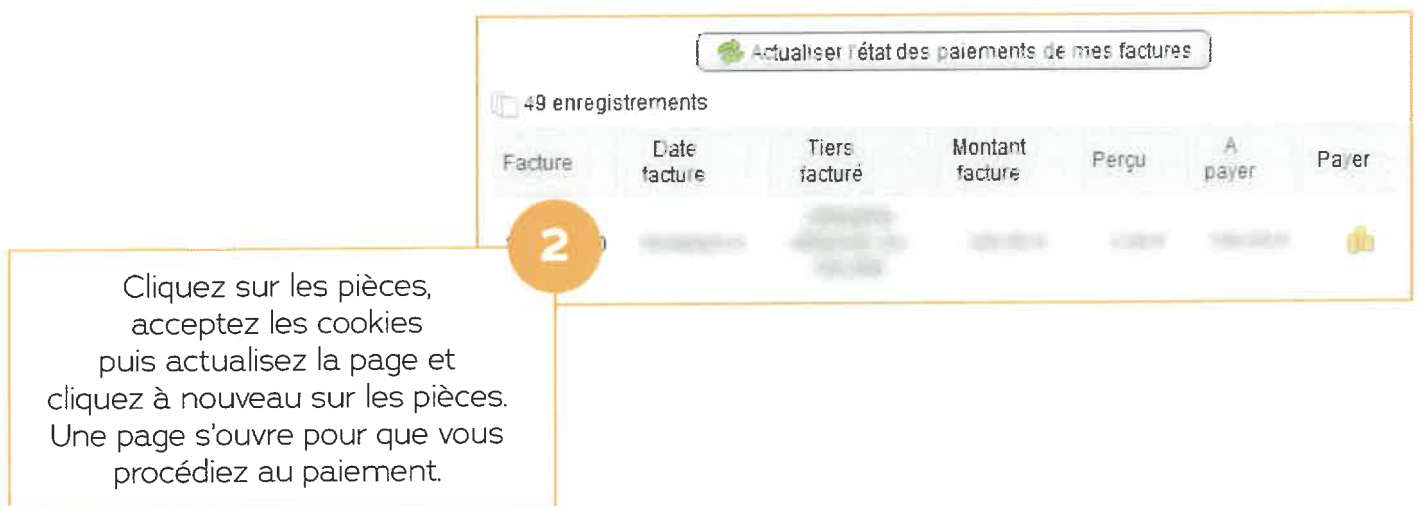
Mon compte
Mes informations
Modifier mot de passe
Mes enfants

Mes factures et paiements
Mes factures
Mes paiements
Payer en ligne

Inscriptions
Inscriptions
Pré-inscrire

Contact
Contacter le centre

Aide en ligne
Déconnexion



Actualiser l'état des paiements de mes factures

49 enregistrements

Facture	Date facture	Tiers facturé	Montant facture	Perçu	A payer	Payer

2 Cliquez sur les pièces, acceptez les cookies puis actualisez la page et cliquez à nouveau sur les pièces. Une page s'ouvre pour que vous procédiez au paiement.

4. ANNULER UNE INSCRIPTION



TERRES DU VAL DE LOIRE
COMMISSARIAT TERRITORIAL

Mon espace famille

Mon compte > Mes informations

Mes informations

Bienvenue **Mr STEVEN YVON**

Identification

Email scobaire@ccterresduvalde Loire.fr

Coordonnées et facturation

Adresse

Code postal

Commune

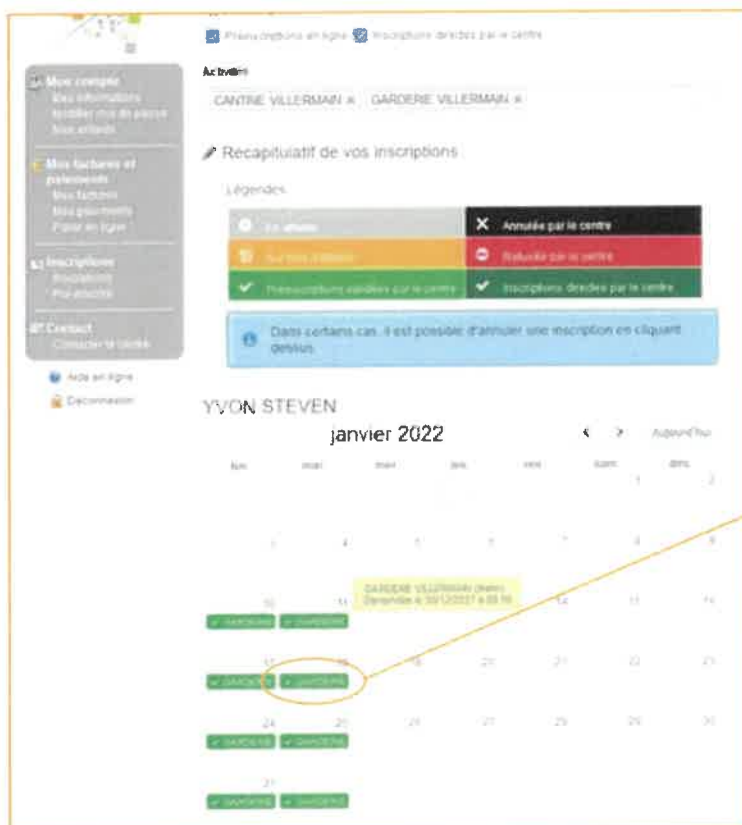
Téléphone

Portable

Facture électronique En cochant cette case, vous acceptez l'envoi des factures par e-mail.

Si vous souhaitez modifier une donnée et que le formulaire ci-dessus ne vous le permet pas, merci d'utiliser le **formulaire de contact**.

1 Cliquez sur « Inscriptions ».



Pré-inscriptions en ligne Inscriptions directes par le centre

Activités

CANTRE VILLERMAN A | GARDERE VILLERMAN A

Recapitulatif de vos inscriptions

Légendes:

- En attente
- Annulée par le centre
- Sur liste d'attente
- Refusée par le centre
- Pré-inscriptions validées par le centre
- Inscriptions directes par le centre

ⓘ Dans certains cas, il est possible d'annuler une inscription en cliquant dessus.

YVON STEVEN

janvier 2022

Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	

2 Cliquez sur l'inscription à supprimer sur le calendrier.

Annulation pré-inscription

Voulez-vous annuler l'inscription GARDERIE VILLERMAIN du 11/01/2022 ?

Annuler **Valider**

En attente	Annulée par le centre
Sur liste d'attente	Refusée par le centre
Pré-inscriptions validées par le centre	Inscriptions directes par le centre

Dans certains cas, il est possible d'annuler une inscription en cliquant dessus

YVON STEVEN

janvier 2022

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sab.	dim.
					1	2
	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20
	21	22	23			

3 Cliquez sur « Valider » pour confirmer l'annulation de l'inscription.

Activités

CANTINE VILLERMAIN x GARDERIE VILLERMAIN x

L'inscription a bien été annulée.

Recapitulatif de vos inscriptions

Legendes

En attente	Annulée par le centre
Sur liste d'attente	Refusée par le centre
Pré-inscriptions validées par le centre	Inscriptions directes par le centre

Dans certains cas, il est possible d'annuler une inscription en cliquant dessus

YVON STEVEN

janvier 2022

4 Votre inscription est annulée et le service est informé.